

Plan d'Urgence pour les salariés du textile dans les Vosges.

Une réunion de travail a réuni, le mercredi 6 avril 2005, sous la Présidence de **M. Christian PONCELET**, Président du Sénat, **Gérard LARCHER**, Ministre délégué aux relations du travail, **Jean-Pierre MASSERET**, Président de la Région Lorraine, **Bernard HAGELSTEEN**, Préfet de la Région Lorraine, **Jacques REILLER**, Préfet des Vosges, ainsi que les Directeurs Régional et départemental du travail.

Un plan d'urgence a été acté en faveur des salariés du secteur textile dans les Vosges.

1. Pour les entreprises du textile rencontrant des difficultés, financement de l'Etat des mesures de chômage partiel porté à 9 mois permettant de préparer la reconversion des salariés.
2. En cas de licenciement, congé de conversion d'une durée de quatre mois financé par l'Etat avec le concours des collectivités locales. Ces congés de conversion seront suivis par la nouvelle convention de reclassement personnalisé. Les salariés bénéficieront d'un effort renforcé de formation avec le concours du département et de la région.
3. Pour accélérer le retour le retour à l'emploi les entreprises qui recruteront d'anciens salariés du textile pourront bénéficier d'un contrat d'initiative emploi ainsi que d'une aide à l'embauche.
4. Les ASSEDIC se sont engagées à faire un effort particulier notamment en versant des aides à la mobilité pour favoriser le reclassement.

Au-delà de ce plan d'urgence et pour redynamiser **l'action économique de ces territoires, une mission interministérielle en liaison avec la région, le département et l'Europe (FSE) préparera des conventions de revitalisation.**